



**RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE**

**Service Régional Académique  
de l'Enseignement Supérieur**

Bordeaux, le 15 janvier 2026

Rectorat de région académique  
Nouvelle-Aquitaine  
5 rue Joseph-de-Carayon-Latour  
33000 Bordeaux France

Arrêté n°26-017 du 15 janvier 2026 portant  
modification de la commission électorale pour les  
élections des représentants étudiants au conseil  
d'administration du centre régional des œuvres  
universitaires et scolaires de Poitiers.

**Le recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine**

**Recteur de l'académie de Bordeaux et Chancelier des universités**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 et suivants et R.822-2, R.822-12-1 et suivants ;

Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficultés grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 octobre 2025 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 13 novembre 2025 précisant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 18 novembre 2025 portant création de la commission électorale aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Poitiers ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 27 novembre 2025 fixant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Poitiers ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 14 janvier 2026 fixant la liste électorale relative à l'élections des représentants étudiants aux conseils d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Poitiers ;

Vu les formulaires de dépôt de liste et les récépissés de validité de liste de candidats aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Poitiers ;

## **ARRÊTE**

### Article 1

La commission électorale pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Poitiers est modifiée ainsi qu'il suit :

## Représentants pour l'administration

Titulaires	Suppléants
Mme Laurence Maget-Siegel, Directrice générale du Crous de Poitiers.	M. Christophe Dubois, Directeur adjoint du Crous de Poitiers.
Mme Farah Henni, Directrice de la Vie étudiante, Crous de Poitiers.	Mme Sabrina Ciesa-Calcagni, Responsable DSE, Crous de Poitiers.
M. Quentin Guillemain, Directeur du site La Rochelle-Niort, Crous de Poitiers.	Mme Isabelle Barré, Directrice adjointe du site La Rochelle-Niort, Crous de Poitiers.
Mme Fabienne Mertz, Responsable CVEC et job étudiant, Crous de Poitiers.	Mme Elodie André, Assistante de direction, Crous de Poitiers.
M. Samuel Bonneau, directeur de l'hébergement	M. Adilson Da Costa Rodriguez, directeur du Budget et contrôle de gestion
Mme Nathalie Lagarde, agent comptable	Mme Kate Stone, responsable vie culturelle et vie de campus

## Représentants pour les candidats :

Listes présentées par ordre alphabétique	Titulaires	Suppléants
Liste : « Bouge ton CROUS avec tes assos. »	Amandine SERVANT	Luna YVERNAULT
Liste : « CGT-SELA : contre la précarité, pour le salaire étudiant et le repas à 1€ pour toustes ! »	Jean ROTURIER	Circé FAES
Liste : « La Cocarde Etudiante, l'Alternative patriote. »	Alexandre FRITEAU	David DUQUET
Liste : « Union Etudiante contre Macron et l'extrême droite : pour un revenu étudiant à 1288€, un logement digne et un repas à 1€ pour toustes ! »	Lily SAVERIMOUTOU--CHAPON	
Liste : « Union Syndicale contre l'extrême droite et Macron : pour le repas à 1€ et une allocation d'autonomie pour tou.te.s (RS, UNEF, Coordo). »	Julie DECIS	Mathilde GEOFFROY
Liste : « UNI : pour la suppression de la CVEC, la mise en place du ticket resto étudiant et la défense d'une université d'excellence, de nos grandes écoles, IUT, BTS. »	Inès OUZAID	Benjamin DULONG

## Article 2

La commission électorale est présidée par le recteur de région académique ou son représentant.

Article 3

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Crous de Poitiers et affiché dans ses locaux.

Article 4

La Directrice Générale du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Poitiers est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Recteur de la Région Académique  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de la Région Académique  
Nouvelle-Aquitaine

  
Eric DUTIL

*Le présent acte peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication, dans les conditions prévues à l'article R.421-1 du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.*